

L'ÉCHO

ORGANE

SE DIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST JOSEPH

DE ST-HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol 1

St-Hyacinthe, 8 Octobre 1891

No. 29

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

L. LUSSEUR & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGNUELLO & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable crème pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brulée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Paissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,

1538 & 1540-Rue Ste-Catherine, Montreal

Pilules Antibillieuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliéuses: Torpeur du foie, Baccé de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit:

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurelles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.**

Lavalrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIETAIRE

L. ROBITAILE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

— Au Nos. 29 et 43 —

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choux, Articles de fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUIEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la livre. **ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.**

La maison continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient pas du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares, etc., le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL.**

FREKES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et prix défiant toute compétition.

— Nous avons résolu d'accorder des conditions spéciales à ceux de nos abonnés qui payeront leur abonnement d'ici au 1er octobre prochain. Les nouveaux soucripteurs qui prendront l'abonnement d'ici à la même date, auront aussi droit à des conditions de faveur : de plus, sur demande, nous sommes en mesure de fournir gratuitement tous les numéros parus.

L'ADMINISTRATION.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,
Sec.-Trésorier.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

V

Pour refuser les demandes réitérées du Conseil du Canada, le Conseil Suprême devait nécessairement avoir des raisons fortes à opposer aux arguments militant en faveur de la séparation. Voyons donc un peu quelles étaient ces raisons.

A toutes les plaintes du Conseil Canadien basées sur des griefs ou sur des désavantages occasionnés par la différence des lois des deux pays, le Conseil Suprême, invariablement, a répondu par l'expression du désir le plus grand de faire disparaître ces griefs et de placer le Conseil du Canada dans la position qui pouvait lui être la plus favorable. Nous avons vu la semaine dernière comment les griefs invoqués par

le Conseil du Canada en 1886 et 1888 ont été effacés. Une circulaire officielle du Secrétaire Suprême publiée par l'*Echo*, dans son numéro du 13 août dernier, nous montre comment l'un des derniers arguments en faveur de la séparation vient d'être mis à néant par le Conseil Suprême. Cette question de commission sur les argents payés au Conseil Suprême et sur les bénéfices reçus par les héritiers des membres au Canada, était pourtant l'un des arguments les plus importants des séparatistes. Argument assez important pour trouver place dans la circulaire que Monsieur le Grand-Président MacCabe faisait distribuer aux membres au mois de mai dernier.

Dans cette circulaire, évidemment destinée à prédisposer les esprits envers la séparation et même la *séparation totale*, nous trouvons ce qui suit : " Toutes remises d'argent du Canada au Conseil Suprême doivent être faites par traites sur New-York comme ce Conseil ne veut pas accepter notre argent canadien au pair, nécessitant par là un déboursé de notre fonds général de un quart par cent pour acheter ces traites. Cet item seul signifie maintenant une somme de deux cent cinquante piastres par année, et forme un déboursé total, depuis la formation de notre Conseil, de neuf cent soixante dix piastres. De plus, le Conseil Suprême paie les héritiers Canadiens avec des traites sur New-York sur lesquelles les personnes à qui elles sont payables doivent généralement payer un huitième par cent de change occasionnant une perte de \$2.50 sur chaque traite de deux mille piastres qui ne peut être négocié au pair. Cette perte se monte à environ cent piastres par année et à un total, disons de \$430.00 depuis la formation de notre conseil. Cette commission et ce change se montant à un total d'environ \$1,400.00, jusqu'à date, soit à environ \$350.00 par année seraient épargnés si nous avions une juridiction bénéficiale séparée. "

Cette cause de grief pour le Conseil Canadien est disparue. Le Grand Conseil du Canada suggérerait, comme moyens d'y remédier, la juridiction bénéficiale séparée, ou à son défaut la *séparation totale*. Le Conseil Suprême a répondu en mettant en opération un système facile, clair et commode de transactions permettant d'épargner toute cette commission sans pour cela cesser d'être unis.

Cet arrangement qui a été fait en entier par le Conseil Suprême, de sa propre initiative, se trouve être si juste et si favorable au Conseil du

Canada que M. le Grand Secrétaire Brown n'a pu faire autrement que de dire, d'écrire plutôt, et ce officiellement, que c'était bien là l'arrangement qu'il désirait. Et puisque nous voilà sur cette question de commission, voyons un peu qui semble plus coupable de ce que ces fortes sommes ont été déboursées sans profit, et je n'hésite pas à le dire, sans *nécessité*. Cet arrangement survenu il y a un mois, n'aurait-il pas pu être fait dix ans plus tôt, lors de la formation du Conseil Canadien, ou tout au moins aussitôt que les remises d'argent au Conseil Suprême sont devenues assez considérables pour que les frais de banque deviennent onéreux.

Le Conseil Suprême qui, si souvent, a montré combien il voulait rendre libre de tout sujet de plainte les membres du Canada ; Le Conseil Suprême qui vient de régler de son propre gré cette même question, ce Conseil aurait-il refusé, en aucun temps si la chose lui eut été régulièrement et convenablement exposé, de la régler alors ? Certainement non. Et plus, j'affirme qu'il était possible au Conseil du Canada de régler lui-même cette question en autant, du moins, que la commission sur les remises était concernée : j'affirme qu'il lui était possible de le régler et d'une manière telle que le Conseil Suprême n'eut pu, l'aurait-il voulu, s'y opposer. Pourquoi donc ne pas le faire, la raison en semble simple, l'on n'avait pas encore pensé à une telle cause de mécontentement. Heureux d'avoir découvert un nouveau grief qui pouvait fort avantageusement servir la cause de la séparation, l'on a oublié de chercher un moyen de le faire disparaître autrement que par la révolte. Mais l'on avait compté sans le Conseil Suprême qui, lui, veut l'union et qui, d'un seul coup, est venu détruire cet argument. Voilà.

Que reste-t-il donc en faveur de la séparation ? deux seuls arguments, nous payons trop ! Nous ne sommes pas traités avec justice !

Je l'avoue, si elles sont vraies elles sont fortes ces raisons, et si la dernière est plus fautive que vraie, la première est certainement assez sérieuse pour que nous considérions avec une attention toujours croissante les arguments dont le Conseil Suprême se sert pour la combattre. C'est ce que nous ferons.

JUSTIN.

PROBLEME

Obtenir le nombre 21 avec les noms de trois villes :

Réponse : Troyes—Foix—Cette. Trois fois sept font 21.

Participation

On peut se demander si la participation à deux ou plusieurs sociétés de Secours mutuel n'est pas préjudiciable aux intérêts bien entendus de ces sociétés.

En France, un rapport de la Commission Supérieure (1865) fait allusion à cette question délicate dans les termes suivants : " En envisageant l'esprit et les principes des sociétés de secours mutuel, on peut se demander si une situation qui rend l'état de maladie autant et même plus avantageux que l'état de santé est admissible et conforme à la moralité de l'institution."

Si nous ne faisons pas erreur, cette question a été, depuis, résolu dans un sens opposé à une participation multiple.

Il appartient à chacune de nos associations de peser les diverses considérations qui peuvent nous suggérer la situation actuelle comme celle des années passées.

Pour nous, franchement, nous préférons que l'état, pas sa libérale protection, mit un terme aux abus qui résultent d'une participation trop mêlée, et partant, trop avantageuse à certains membres qui font de ces avantages une machine à épuisement,.... sans cependant [l'état] mettre sa direction ni sa volonté à la place de celles des sociétaires dans les circonstances ordinaires. L'état y pourrait parvenir en réglant, d'une manière générale, les conditions d'existence des sociétés en général, plus particulièrement dans les rapports avec leurs membres.

Il est certain qu'une pensée de spéculation pousse certaines personnes à faire partie de deux ou plusieurs sociétés et cela suffirait, semble-t-il, pour défendre la chose. Il faut encore ajouter, que les obligations imposées par chaque Société sont fréquemment en conflit et que, en outre, les plus généreuses dans le paiement des bénéfices sont les mieux cotées,.... tandis que le contraire devrait exister.

Dans tous les cas, la comparaison est établie, odieuse à l'une ou à l'autre, quelque fois aux deux, et les Sociétés se ruinent en payant des réclamations douteuses quand encore elles sont douteuses.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard rue St-François, St-Hyacinthe.

MORALITE

Pour ce qui concerne la moralité ou la conduite régulière des membres, soit avant, soit après leur admission dans une Société de secours mutuel, il faut bien se rappeler que ces sociétés de secours mutuel doivent s'en occuper autant que de soulagement et d'assistance. Il ne faut pas que les avantages d'y appartenir soient à la portée du libertin et de l'ivrogne aussi bien que l'ouvrier laborieux.

Pour l'admission, — la qualité de membre d'une société de secours mutuel étant une présomption de bonne conduite, il ne faut pas accorder cette recommandation à ceux qui n'en seraient pas dignes. Quant à la question des secours, le libertin et l'ivrogne causent plus d'ennuis et menacent de plus grands risques que le sociétaire laborieux et rangé. En plus, la déconsidération qui rejaillit sur la société par le fait de ses membres indignes doit compter pour quelque chose dans l'obligation qui lui incombe d'exercer une surveillance active.

Le soin des admissions doit donc tendre à constituer un personnel digne et convenable qu'une surveillance rigoureusement ferme et active empêchera de s'oublier.

Pour cela, il importe que tous et chacun des intéressés soient parfaitement au fait de leurs devoirs et obligations — devoirs de citoyens, envers la société, envers les confrères etc — aussi parfaitement qu'on est généralement instruit de ses droits. On n'y arrivera qu'en répétant, sur tous les tons, ces devoirs et obligations.

Quant aux aspirants insuffisamment recommandés ou *gangrenés* depuis leur admission, il faut en agir d'après le principe : Mieux vaut une société peu nombreuse qu'une société composée, en partie toute minime que ce soit, de membres susceptibles de faire honte aux honnêtes gens.

ASSEMBLEE SEMESTRIELLE

L'assemblée générale mensuelle et semestrielle de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe, aura lieu dimanche le 11 octobre courant à 7 heures du soir, au lieu ordinaire des réunions. L'assistance à cette réunion est obligatoire pour tous les membres relevant directement de St-Hyacinthe, sous peine d'une amende de 10 cts, laquelle amende sera distraite aux seuls malades et absents habituels, conformément aux Règlements de la Société.

LA QUESTION DU SALAIRE
D'APRÈS UN DISCOURS DE L'ÉVÊQUE DE MADRID

La question du salaire, on le sait, est vraiment le nœud de cette question sociale qui est elle-même, à l'envisager au point de vue économique, la question du *pain quotidien*. L'Encyclique y a touché d'une main à la fois prudente et hardie. Un mot a été dit qui fait la lumière et affirme la justice : " Le salaire ne doit pas être au-dessous de ce qui est nécessaire à l'entretien d'un travailleur sobre et rangé."

Un Evêque de cette catholique Espagne, où sont restées en honneur les fortes et substantielles études philosophiques, l'Evêque de Madrid, a prononcé sur la question du salaire, à l'occasion de l'*Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul*, un discours de la plus haute importance. La gravité et la délicatesse du sujet nous engageant à analyser assez longuement ce document épiscopal. On y trouvera, avec la doctrine la plus sûre, une connaissance approfondie des faits économiques et une grande sagesse dans les applications pratiques. Le savant prélat, après quelques considérations sur l'Encyclique *Rerum novarum*, fait remarquer que Léon XIII a rendu un immense service à la société en établissant doctrinalement les conditions que doit avoir le *salaire* pour être conforme à la justice. L'ouvrier travaille pour vivre ; son travail donc doit régulièrement pouvoir lui permettre d'entretenir sa vie. Les partisans les plus illustres du libéralisme économique sont obligés d'en convenir. Supposez, dit Rossi, le propriétaire de deux chevaux de louage: le simple bon sens vous dira qu'il a le droit de percevoir, comme prix de location, de quoi les entretenir. Ainsi, même en faisant abstraction de la dignité de l'homme, en le considérant comme un pur mécanisme, il est indubitable que la justice naturelle exige que l'on accorde à l'activité musculaire du travailleur une rétribution qui lui permette de vivre et de réparer les pertes de son organisme occasionnées par la fatigue. Adam Smith, l'autorité n'est pas suspecte, déclare que l'homme a le droit de vivre de son travail, et que l'on ne doit pas rétribuer celui-ci au-dessous de ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'être humain. Il soutient en même temps que, régulièrement, le salaire doit s'élever au-dessus de ce qui est requis par la stricte nécessité ; sans cela, il serait impossible pour l'ouvrier de pourvoir à la subsistance de la famille, et l'on verrait la classe des travailleurs s'éteindre à la première génération.

Le savant prélat embrasse et développe la théorie du *salaires familial* du P. Liberatore. Il s'élève avec force contre la doctrine sans entrailles des économistes qui regardent le travail de l'homme comme une pure marchandise suivant les lois fatales de l'offre et de la demande. Il faut, sous peine de retomber dans "un état de barbarie et d'esclavage pire que celui de l'antiquité païenne", tenir compte de la personnalité humaine, principe vivant de travail. "Aussi, ouvriers et patrons, dans leurs conventions sur le salaire, ne doivent pas l'établir au-dessous du prix *minimum* ; ils sont tenus de respecter et de sauvegarder les droits et les devoirs auxquels il n'est permis à personne de renoncer ; ils sont obligés de considérer que l'ouvrier dont on rétribue les services est un être libre, intelligent, un citoyen, un époux, un père de famille, et qu'il est tenu, par conséquent, de pourvoir aux nécessités qui résultent de sa nature et de ses relations dans l'ordre domestique et social.

"Afin de faire toucher du doigt ce qu'on appelle les nécessités humaines, quelques économistes, avec Jules Blondel, les ont rangées dans trois groupes. Ils placent dans le premier groupe la nourriture, le vêtement, l'habitation et tout ce qui est requis pour nous préserver du froid, du chaud et des accidents qui peuvent faire courir un grave risque à la santé et à la vie ; dans la seconde classe, viennent se ranger l'éducation, l'instruction, la connaissance des sciences, des beaux-arts, des professions auxquelles l'homme se sent incliné ; enfin, un troisième groupe comprend les nécessités relatives qui, pouvant en quelque sorte sommeiller, s'éveillent et se développent au souffle du progrès et de la civilisation ; par exemple, les repas délicats, les fêtes, les vêtements somptueux, etc., etc., et autres choses qui ne sont pas toujours innocentes et qui naissent d'un raffinement exagéré.

"Pour établir l'équité du salaire, il faut seulement tenir compte des nécessités du premier groupe, qu'il est destiné à soulager, à moins d'admettre pour l'homme la faculté de se rendre coupable d'omettre les moyens nécessaires à l'entretien de sa santé et de sa vie.

"La dure condition de l'homme qui veut vivre honorablement de son travail, et qui ne le peut à cause de la tyrannie des lois qui informent la vie économique moderne, a été la cause de cette terrible coalition des ouvriers contre le patron, et du travail contre le capital. Qu'en dehors de l'esprit socialiste de ceux qui dirigent le monde ouvrier, il doive y avoir quelque

fondement à ces plaintes et à ces réclamations, c'est ce qu'on ne peut mettre en doute.

"Le caractère international que prennent les grèves prouve qu'elles ont une cause commune et que, dans l'organisation du travail, il existe un vice général." L'illustre prélat cite ici des faits douloureux empruntés aux enquêtes les plus exactes ; et il loue les efforts des économistes et des sociologues qui tendent, par une législation protectrice, à défendre l'ouvrier, la femme et l'enfant, contre une exploitation inhumaine de leurs forces. Il entre ensuite dans une critique très serrée du projet très-socialiste de M. Constans sur les caisses de retraite, et il déclare qu'il faut chercher la solution de ces divers problèmes dans une sérieuse réorganisation corporative où se rencontrent les deux facteurs de la production, le travail et le capital, plutôt que dans une action abusive de l'Etat qui ne doit intervenir que dans la mesure où "les organismes subalternes ont besoin de son secours et de sa protection."

L'Evêque de Madrid, en terminant, examine les divers systèmes imaginés pour faire régner la justice dans le contrat *factio ut des* que les ouvriers font avec les patrons, et il donne la préférence au système sagement compris et loyalement pratiqué de la *participation aux bénéfices*. Il entre à ce sujet dans des détails qui prouvent une connaissance approfondie du sujet et des faits économiques.

Qu'il nous soit permis de tirer une conclusion qui nous est suggérée par ce discours. Deux Evêques, appartenant l'un à l'industrielle, active et très moderne Angleterre, l'autre à la traditionnelle et théologique Espagne, se rencontrent dans une commune interprétation du point capital de l'Encyclique, le salaire. On ne dira pas, je pense, que l'article du cardinal Manning, dans *Dublin Review*, et que le discours de l'Evêque de Madrid, sont "des publications hâtives et sans autorité."

G. DE PASCAL.

Mon ancien et mon cher

—Pourrais-tu me dire, mon ancien, pourquoi on devient professeur, après s'être piqué le doigt ?

—Ma foi, mon cher, je ne me doutais pas de ce procédé, mais es-tu bien sûr ?

—On ne peut pas davantage ; en effet, quand on s'est piqué le doigt, on en saigne,

A quoi sert la religion

Certains gens demandent à quoi sert la religion..... A quoi bon, disent-ils, un prêtre pour nous baptiser, pour nous marier ? Le monde n'irait-il pas sans cela ? Ne ferions-nous pas aussi bien nos affaires ?

Eh bien, moi, je leur réponds : A quoi ne sert pas la religion ? Et en effet, il n'est pas de position où l'homme n'ait besoin de la religion, riche ou pauvre, jeune ou vieux, heureux ou malheureux.

Le riche d'abord, tout comme les autres, plus que les autres, a besoin de la religion. Les jouissances de ce monde peuvent l'étourdir ; il peut se laisser d'autant plus facilement aller à ses passions qu'il a plus de moyens de les satisfaire. Or, si le prêtre catholique n'est pas là pour lui dire dans la chaire, pour lui redire au confessionnal les vérités du salut, il court grand risque de les oublier. Quelque bon qu'il soit naturellement, il peut s'enivrer des plaisirs de ce monde, il peut devenir dur pour les autres, égoïste jusqu'à la cupidité, et, dès lors, la vie ne sera plus pour lui qu'un long remords. La religion pour lui est donc un grand bonheur, puisqu'elle sera la sauvegarde de sa vertu.

A l'égard du pauvre, quelles consolations ne lui apporte point la religion ? Il souffre, il manque du nécessaire ; mais il a devant lui l'exemple d'un Dieu fait homme, recevant la vie dans une étable, pauvre comme lui, plus pauvre que lui, et de plus, *pauvre volontaire*. Oh ! pour son cœur ulcéré, comme cette pensée est fortifiante ! Quel baume sur ses plaies ! La joie de ce monde, la richesse, les plaisirs ne sont pas tout ici-bas, ou plutôt ne sont rien, puisque Dieu pouvait les choisir, et a préféré les privations et la misère. Rien donc de meilleur pour le pauvre que la religion ; c'est son soutien, c'est sa protectrice, c'est sa mère !

Et pour le jeune homme, l'enfant, diront-ils : à quoi bon la religion ? Mais, sans la religion, sans le respect de Dieu, sans l'observation de la loi sainte, ils ne dompteront jamais leurs défauts. Colères, paresseux, voluptueux, menteurs, quand leur tempérament les y porte, ils se corrigeront difficilement—si le prêtre ne leur répète ces paroles : Honorez votre père et votre mère,—soyez chastes,—ne mentez point,—redonnez à ceux qui vous ont offensés. Or, ils ne se corrigent pas, c'est un avenir de misères qu'ils se préparent ; car le vice traîne toujours avec lui le châtement.

Quant au vieillard, quel appui la religion

n'est-elle pas pour lui ? Il voit que tout lui échappe, parents, amis, fortune. Encore quelques jours, et il faudra qu'il dise adieu à tout. Mais s'il pense que cet adieu est éternel, qu'après cette vie il n'y en a pas d'autre, que lorsqu'il sera mort tout sera mort, quelle ne sera pas son angoisse, quel ne sera pas son désespoir ! Béni soit donc pour lui le ministre de Dieu qui vient lui dire, qu'après cette vie, il y a une éternité, heureuse pour les bons, et dans laquelle il ne dépend que de lui de se créer une félicité sans fin !

Dans le bonheur, comme la religion est douce ! Lorsque nos jours s'écoulent dans le calme, que nos enfants s'élèvent forts et heureux, que notre foyer ne voit manquer aucun de ses hôtes, que nos entreprises réussissent et nous mènent à la fortune, comme il est bon de prier Dieu et de l'en remercier ! Sans cela, la joie devient égoïste, le cœur se resserre, et par là même le bonheur diminue ; à force de ne voir que soi dans les jouissances les plus intimes, on s'en dégoûte ou on s'en enorgueillit. On abuse alors de sa prospérité, et d'une façon ou d'une autre cette prospérité tourne contre vous. Ou bien vos enfants, élevés sans foi, vous font expier par leurs propres révoltes votre révolte contre Dieu, ou bien le monde vous envie, vous attaque, et cette félicité toute terrestre passe comme tout ce qui n'a que la terre pour but et pour appui.

Enfin, dans le malheur, comment ne pas aimer la religion ? Alors les plus incrédules s'écrient avec douleur qu'ils voudraient bien croire en Jésus-Christ, en son Église. Dites à une mère qui vient de perdre son fils qu'elle le retrouvera dans une vie meilleure, dites à un mari qui vient de perdre sa femme chérie qu'il n'a qu'une séparation de quelques années à subir, et la consolation vient à renaître dans ces âmes.

Pour tous donc, la religion est bonne ; mais la religion, ce n'est pas un vain mot, ce n'est pas un vague hommage à un Dieu inconnu : c'est le culte catholique pratiqué dans nos temples, c'est la pratique religieuse, telle que l'enseigne l'Église, organe inspiré et infaillible de Dieu ; la religion, c'est le saint sacrifice de la messe, c'est la communion, c'est le mariage chrétien, c'est l'extrême-onction. Toutes ces choses ne se séparent pas ; autrement on s'arrête à l'ombre sans arriver jusqu'à la réalité.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard,

AUX OUVRIERS

Les devoirs envers celui qui vous emploie ne consistent pas seulement à lui rendre en travail l'équivalent de votre salaire ; vous devez lui être attaché, lui être fidèle ; vos sentiments doivent être ceux d'un ami, et votre langage doit être d'accord avec vos sentiments.

Il y a des hommes d'une probité sévère, mais en même temps d'un caractère hargneux et jaloux. C'est leur chef surtout qui est l'objet de leur surveillance ; la comparaison qu'ils font de leur sort et du sien les irrite : ils exagèrent démesurément ses profits, et se plaignent avec amertume de l'exiguité de leur propre rémunération. Il semble, à les entendre, qu'il s'enrichisse de leur misère, et qu'il trafique de leur sang. Pour eux, le maître c'est l'ennemi ; ils répandent partout dans l'atelier le mauvais esprit qui les anime.

D'autres, sans être méchants, sont inconséquents et légers : ils aiment à se dédommager de la dépendance de leur position par la liberté de leurs discours ; ils se vengent de la supériorité du maître par des propos inconsidérés sur son compte, et par des épigrammes auxquelles ils n'attachent eux-mêmes aucune importance. Ils ont tort. Cette intempérance de langue n'est pas, comme ils se le figurent, la marque d'un esprit indépendant, mais d'une étourderie coupable. Nous ne devons parler légèrement de personne, surtout de celui qui partage son travail et son pain avec nous. Sur qui donc doit-il compter pour lui vouloir du bien et pour le défendre en son absence, si ce n'est sur ceux qui passent la journée sous son toit, et qui ont, en quelque sorte, associé leur vie à la sienne ? Ayez donc pour votre chef un attachement sincère ; que cet attachement se révèle sans cesse par votre langage et, si l'occasion l'exige par vos actions.

Assortiment complet de poëles de cuisine, poëles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

HISTOIRE DE REVENANTS

Au moyen âge on croyait si bien aux rapports entre les vivants et les morts, qu'on a été jusqu'à autoriser des mariages entre des personnes mortes et des personnes vivantes.

J'ai dit que j'avais une raison de croire aux apparitions et je vais vous le prouver.

C'était en 1866 ; j'étais alors au collège de... Une nuit d'automne, dans le grand dortoir, faiblement éclairé par une veilleuse, tout le monde dormait, excepté moi.

Depuis longtemps je me tournais et me retournais dans mon lit sans pouvoir clore l'œil, énervé que j'étais par une grande fièvre que j'avais prise à la recreation du soir dans une partie de barres où j'avais lutté comme un fou.

A un certain moment, je crus que j'allais m'endormir, mais tout à coup je me sentis pris de douleur dans la poitrine.

Bientôt ces douleurs devinrent très violentes, et craignant quelque chose de sérieux, je m'habillai et me dirigeai vers la chambre du maître du dortoir pour lui demander s'il n'aurait pas un pain-killer quelconque à me donner.

Malheureusement, le maître était absent.

Voulant à tout prix du soulagement je fis un effort et me décidai à aller trouver le directeur de l'établissement qui était probablement l'homme le moins adorable que j'aie jamais rencontré.

Pour aller du dortoir à la chambre du directeur, il fallait traverser un long corridor.

Malgré l'obscurité, je m'y engageai hardiment et le temps de le dire j'étais rendu.

J'eus beau frapper à sa porte, elle resta fermée.

Dormait-il trop profondément ou bien était-il absent ? Je ne l'ai jamais su.

Comme j'allais, pour ainsi dire découragé, retourner au dortoir, l'idée me vint d'aller m'adresser à mon maître de classe.

C'est qu'il y avait alors d'embarrassant pour moi c'est que j'ignorais où mon professeur était logé.

Dans mon embêtement, je résolus d'aller frapper à la première porte venue, et je me remis à marcher à tâtons.

Tout à coup j'aperçus une porte entrebâillée. Certes, il y avait quelqu'un ou quelque chose derrière la porte, je la poussai du bras.....

O surprise indicible ! O terreur inénarrable !
Devant moi j'aperçus vis-à-vis une fenêtre éclairée par la lune, un cercueil recouvert d'un

drap blanc et sur ce drap un bénitier dans lequel il y avait une petite branche de rameau.

A cette apparition, je poussai un cri, je sentis mes jambes céder sous moi, mes dents s'entrechoquèrent et après. .. je ne sentis plus rien.

Le lendemain, je m'éveillai à l'infirmierie, entouré de plusieurs de mes camarades.

Ceux-ci m'apprirent que j'avais été ramassé mourant dans le corridor par le portier qui avait été éveillé en sursaut par un grand cri.

Ils me dirent aussi que je devais avoir eu alors une forte attaque d'épilepsie.

Je leur racontai ce qui m'était arrivé, mais ils ne m'écoutèrent pas et crurent que je divaguais.

J'eus beau leur expliquer comment il s'était fait que j'avais quitté le dortoir, ils me rirent au nez.

Je demurai deux jours à l'infirmierie après quoi je fus envoyé dans ma famille pour me distraire.

Je me remis bientôt du choc nerveux que j'avais éprouvé, mais cependant durant bien longtemps après mon retour au collège, il m'arriva souvent de m'éveiller la nuit avec des frayeurs mortelles, croyant voir partout dans les ténèbres des cercueils recouverts de draps blancs.

Il y a longtemps que cette aventure m'est arrivée, et rien qu'à y songer je me sens horrifié.

C'est la fièvre qui vous avait donné ce cauchemar, direz-vous.

Pas du tout, messieurs les incroyables.

Le cercueil n'était rien autre chose que deux poêles bout à bout, mis là pour être brossés.

Le drap, celui du lit d'un petit écolier malchanceux que l'on faisait sécher.

Pas l'écolier, le drap.

Le bénitier était une soucoupe dans laquelle on avait délayé la mine de plomb qui devait servir aux poêles.

Une cérémonie imposante à Rome

Une cérémonie imposante a eu lieu à la basilique de Saint-Pierre. Depuis plusieurs jours, le Pape reçoit des foules de pèlerins venus de différents pays; la ville en est pleine à l'heure actuelle, aussi une multitude de pèlerins ont envahi St-Pierre, lorsqu'ils ont appris que le pape y dirait une messe basse. La foule était si grande sur la place de Saint-Pierre que des dé-

tachements de troupes ont été obligés de maintenir l'ordre. On estime qu'il est entré soixante mille personnes dans la basilique. Le pape est arrivé, porté sur son trône par les gardes du corps. La tiare en tête et revêtu de ses habits pontificaux, le pape a fait le tour de la basilique, donnant sa bénédiction aux fidèles, avant de se rendre à l'autel.

Le pape paraissait très ému. Après la messe, il a été reporté au Vatican avec le même cérémonial, donnant sa bénédiction aux pèlerins qui l'acclamaient.

Le travail de la session

Le travail de la session fédérale, qui s'est terminée la semaine dernière, a été considérable. Jamais dans les sessions précédentes on a adopté un aussi grand nombre de mesures. Le nombre des actes s'élève à 136 dont 55 étaient des mesures du gouvernement, 1 bill public et 30 bills privés. La législation privée est répartie comme suit: Bills concernant les chemins de fer, 45; les compagnies de pont et tunnel, 8; les assurances, 4; les banques, 3; les compagnies de prêts, 3; autres compagnies, 13; divorce, 4; total, 80.

Le nombre total des bills passés pendant la longue session de 1885 était de 92 et la session de l'an dernier, 109. Mais cette année la session a été plus longue que jamais puisqu'elle a duré cinq mois.

L'augmentation des troupes au Canada

Les rumeurs annonçant qu'il est question d'augmenter prochainement l'effectif des troupes au Canada semblent se confirmer. Des régiments seraient échelonnés le long de la ligne du Pacifique Canadien qui est la voie la plus courte aux Indes. Deux régiments stationneraient à Halifax, un à Québec, un à Toronto, un autre à Winnipeg, etc.

Les circonstances semblent indiquer, qu'advenant une guerre européenne, la prépondérance de l'Angleterre en Egypte et au canal de Suez serait menacée. Les troupes anglaises passeraient alors invariablement par le Canada, et nous aurions le plaisir d'applaudir, au passage, les vaillantes légions de Sa Majesté.

L'année nouvelle

Selon la tradition parmi les Juifs, l'année 5642 de la création du monde est commencée depuis samedi soir, le 3 octobre, au coucher du soleil.

Les Juifs du monde entier ont dû célébrer ce jour comme le commencement de la nouvelle année civile. En ce jour, on fait ordinairement de grandes cérémonies dans les temples et synagogues des orthodoxes comme des congrégations réformées.

A Montréal, des prières ont été faites en Hébreu et en Anglais et un discours sur la nouvelle année y a été prononcé. Un chœur, hommes et femmes, a chanté d'anciennes mélodies avec accompagnement d'orgue. Le matin, un office spécial avait eu lieu à 9.30 hrs—la cérémonie rappelant le sacrifice d'Abraham.

SAINTE-CHRISTOPHE

(Légende du moyen âge.)

Christophe était un païen fort et superbe. Dans l'orgueil de sa force, il ne voulait servir qu'un maître puissant. Il commença par servir un prince, le plus riche seigneur du pays : mais un jour il s'aperçut que son maître avait peur du diable.

« Le diable, dit-il, est donc plus puissant que vous. Je vous quitte et je vais le chercher. »

Pas besoin ne fut d'aller bien loin. Le diable l'attendait, connaissant ses projets, et enchanté d'avoir un pareil homme à sa disposition. Les voilà donc en un instant tous deux parfaitement d'accord, Christophe accompagnant le diable dans toutes ses sataniques excursions, et le diable lui accordant une foule de choses qui réjouissaient fort le païen Christophe. Mais un soir qu'ils passaient ensemble par hasard devant une croix, le diable fit un bond en arrière.

« Qu'avez-vous donc, dit Christophe, jamais je ne vous vis reculer.

—Ne vois-tu pas là, malheureux sur cette croix le Christ qui menace ?

—Le Christ vous fait peur.

—Sans doute... Hâte-toi. Dépêchons-nous d'aller plus loin.

—Une minute... S'il vous fait peur, il est plus puissant que vous. Je vais le chercher.

Pour trouver le Christ, il s'adressa à un pré-

tre, auquel il raconta naïvement toute sa vie de pécheur.

« Vous êtes bien coupable, mon ami, lui dit le prêtre, mais Dieu est miséricordieux, et si vous faites pénitence, il vous pardonnera.

—Qu'à cela ne tienne, répondit Christophe ; le diable, tout bon diable qu'il était, m'a fait faire de rudes corvées, et s'il n'en faut que quelques-unes pour trouver le Christ qui est son maître je suis prêt.

—Eh bien, voici ce que je vais vous prescrire. Près d'ici un pieux ermite avait établi sa demeure au bord d'une rivière orageuse pour servir de guide et de soutien aux voyageurs qui devaient la traverser. Cet ermite est mort. Prenez sa place. Secourez les voyageurs qui réclameront votre assistance, tendez la main au vieillard, portez sur vos épaules celui qui est fatigué, vivez d'une vie sobre et chaste. Je ne vous impose point d'autre pénitence.

—Soit ! répondit Christophe. Et vous m'affirmez qu'en accomplissant cette tâche, je verrai le Christ qui est plus puissant que l'empereur et plus puissant que le diable.

—Je vous l'affirme.

Le soir même, Christophe était installé dans la cellule de l'ermite et, chaque fois qu'un passant l'appelait de l'autre côté de la rivière, il se jetait à l'eau, allait le chercher, le rapportait sur ses épaules, le faisait asseoir à son foyer et partageait avec lui son modeste repas.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi, et Christophe avait suivi à la lettre les instructions du prêtre.

Nuit et jour, à toute heure, par le vent et par la neige, il poursuivait sans se plaindre son labeur et n'avait d'autres aliments que ceux qui étaient déposés dans la cellule par des mains charitables.

Un soir qu'il s'était couché, épuisé de fatigue, sur sa natte de paille, au moment où il venait de s'endormir, il s'entend appeler par son nom. Il se lève, s'en va vers la rivière, regarde de tout côté et ne voit rien.

« Je me suis trompé, dit-il. Et il regagne son gîte, bien content d'être cette fois dispensé de sa corvée habituelle.

Un instant après il est de nouveau réveillé : il entend distinctement prononcer son nom, recommence son trajet et ne découvre pas un être humain. Enfin une troisième fois, le nom de Christophe résonne si haut et si nettement, que le brave anachorète ne peut se croire le jouet d'un rêve. Il s'arrache encore de sa couche, aperçoit de l'autre côté de la rivière un petit en-

fant qui lui fait signe de venir le chercher. Le fidèle Christoph se met aussitôt en marche.

“ C'est donc vous, dit-il qui m'avez appelé trois fois. Vous avez bien failli rester là jusqu'au matin. Quand le ciel est sombre et qu'on est si petit on monte sur une pierre pour se faire voir. Par bonheur, vous n'êtes pas lourd, nous serons bientôt de l'autre côté. Mais comment vos parents vous laissent-ils à votre âge voyager tout seul ? ”

En causant ainsi, Christoph avait pris le petit voyageur sur ses épaules. Mais voilà qu'au milieu de la rivière, l'enfant devint d'une telle pesanteur, que le pauvre ermite sentait son corps fléchir et s'affaisser sous le fardeau.

“ Par ma foi ! s'écria-t-il, j'ai porté à travers cette rivière des pèlerins avec leurs bagages, des soldats avec leurs armes. Mais jamais je n'eus sur le dos une telle charge. Qui êtes-vous donc ? ”

Et disant ces mots, il lève les yeux vers l'enfant, et le voit entouré d'une auréole lumineuse.

“ Ah ! Seigneur, s'écrie-t-il en baissant humblement la tête, seriez-vous le Christ ? ”

— Oui, répondit l'enfant, je suis le Christ que tu as voulu trouver et qui vient lui-même à toi pour te récompenser de ta fidélité. Tes jours d'épreuves sont finis et ton salut est assuré. ”

Au même instant l'enfant disparut, et Christoph s'endormit dans sa cellule du sommeil des bienheureux.

XAVIER MARMIER.

Que Dieu vous bénisse

Le roi Guillaume Frédéric de Prusse, dans les dernières années de sa vie était devenu hydro-pique. Un soir qu'il ne pouvait faire lui-même sa prière, il se la fit lire par un de ses valets de chambre : or cette prière finissait par ces mots :

— Que Dieu te bénisse !

Le valet de chambre, qui eût cru manquer de respect au roi en le tutoyant, changea le texte et dit :

— Que Dieu vous bénisse !

Voilà le monarque dans une agitation voisine de la colère ; il saisit le livre et le jeta à la tête du lecteur, en disant :

— Il n'y a pas cela, lis encore une fois !

Le pauvre valet, mourant de peur, et ne trouvant pas en quoi consistait son erreur, répéta son : Que Dieu vous bénisse !

— Te bénisse, te bénisse ; entends-tu, ma-

raud, et non, vous bénisse ; ne sais-tu pas qu'aux yeux de Dieu je ne suis qu'un maraud comme toi ?

CHARADE

A sa fille une bonne mère
Donne elle-même des leçons
De chant, de solfège ordinaire,
De danse et de bonnes façons.

“ Mi, fa, sol, la... Dites la gamme ;
“ Vous y trouverez mon premier.
“ De la mesure, un pen de flamme :
“ Apprenez donc à soldier.

“ Que votre pied sache avec grâce
“ La pointe en bas décrire un rond ;
“ Puis, que sur le parquet il fasse
“ Ce que dit fort bien mon second.

“ Mais vous toussiez ! serait-ce un rhume ?
“ Prenons garde de l'enflammer :
“ Prenez mon tout, il a coutume
“ De guérir ou de le calmer. ”

Une histoire de chasseur

Un chasseur pourvu d'un fusil à piston, et fort étourdi d'ailleurs, s'aperçoit qu'il a oublié, en partant de chez lui, le papier pour faire les bourrés. Il cherche vainement dans son portefeuille et ne trouve qu'une enveloppe de lettre qu'orne encore un large cachet de cire rouge. Il bourre vivement son fusil et se prépare à faire face aux événements. Peu de temps après, en effet, il avise un magnifique lièvre ; il se hâte de l'ajuster et de tirer son coup de fusil. Or ad la fumée s'est dissipée, quel n'est pas son étonnement d'apercevoir le lièvre, la tête contre un hêtre et présentant la partie charnue de son individu qu'on appelle “ sac à plomb ! ” Le malheureux animal fait des mouvements si désordonnés, que le chasseur demeure cloué par la stupeur. Le lièvre jette les pattes de derrière en l'air, comme s'il voulait exécuter des tours d'agilité.

Le chasseur s'approche et le saisit par le train de derrière. Le lièvre se débat comme un beau diable. Mais pas une goutte de sang ! Que découvre-tu à coup le Nemrod stupéfait ? Le lièvre était cacheté, oui, “ cacheté. ”

— Voici, raconte le chasseur avec un admirable sang-froid, ce qui s'était passé ; j'avais tiré mon lièvre à quinze pas ; or, grâce à une étourderie, j'avais oublié de mettre du plomb dans

mon fusil : sans cela j'eusse broyé l'animal ? Mais ma bourre, ma moitié d'enveloppe au cachet, l'avait frappé au front. La cire mise en fusion par l'action de la poudre s'était délayée et l'avait aveuglé, si bien qu'en se retournant il s'était heurté violemment contre le hêtre le plus voisin et y était demeuré collé !

Ainsi s'expliquaient les mouvements désordonnés de la pauvre bête : elle cherchait à se décacheter, la cire mêlée au poil s'étant prise à l'écorce !

Braves histoires de chasse ! Elles ne reculent devant rien !

PAROISSIALE

—La prière est au fond de tout cœur et, dès qu'on cesse de la retenir captive, elle s'envole d'elle-même vers le cœur de Dieu.

—Ce n'est pas pour leur plaisir que les moissonneurs descendent aux champs, sous le brûlant soleil d'août. C'est pour accomplir leur tâche ; c'est pour remplir les greniers du père de famille. Faisons comme eux : travaillons là où Dieu nous a placés, à la sueur de notre front. La sueur de l'apôtre est presque, comme le sang du martyr, une semence de chrétiens.

—Toutes les douleurs sont sœurs. Et quiconque a eu sa vie labourée par cette dure charue de la souffrance, quiconque a reçu en pleine poitrine l'une de ces flèches dont la morsure est incurable à tout autre qu'au grand *Médecin*, celui-là connaît le cri de l'âme pour l'avoir poussé une fois et ce cri ne s'oublie pas.

Hélas ! que le genre humain est naturellement curieux ! chacun veut voir ce qui est caché et juger des intentions. Cette humeur curieuse fait que ce qu'il ne voit pas, il le devine ; et comme il ne veut jamais se tromper, il appelle conviction ce qui n'est tout au plus que conjecture. Et si, parmi ses soupçons, sa colère s'élève, il ne veut pas l'apaiser parcequ'il ne la trouve pas injuste. Ainsi, l'inquiétude le prend et par cette inquiétude, nourrie par ses défiances, il attaque la pensée ou plutôt, l'ombre de la pensée qu'il ne peut saisir lui fait attaquer les personnes.

—Une fille, assez de filles : deux filles, trop de filles : trois filles, avec la mère, font quatre diables pour damner le père.

Chronique locale

—Monseigneur l'Evêque de St-Hyacinthe vient de faire les nominations suivantes :

M. J. F. Coderre, curé à St-Ignace.

M. J. L. Labelle, vicaire à St-Ephrem.

M. F. A. Kéroack, vicaire à Notre-Dame des Anges.

M. H. Bergeron, vicaire à St-Marc.

M. J. L. Caron, vicaire à St-Ours.

M. C. Ménard, vicaire à Acton.

M. E. Létourneau, professeur au séminaire.

M. C. Sicard, curé de Frelighsburg, se retire du ministère pour raison de santé.

—Monseigneur de St-Hyacinthe a passé à St-Dominique la journée du dimanche, 27 septembre. La bénédiction d'une cloche pour le couvent et de plusieurs statues, dons de quelques paroissiens, et l'inauguration de quelques décorations faites à l'église ont été l'occasion de cette visite épiscopale à St-Dominique. Le village était tout décoré de drapeaux ; on avait élevé une immense arche de verdure ornée de tentures, de drapeaux et de fleurs présentant un bel effet.

La messe fut chantée par le Révd. H. L. Duhamel ; les Révds. MM. F. X. Bertrand et J. M. Laflamme assistaient Sa Grandeur au trône. Monseigneur donna l'instruction paroissiale.

Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction de la cloche et des statues. Les Révds. P. A. St-Pierre et M. Chicoine, de Montréal, remplissaient les offices de diacre et de sous-diacre. Le Révd. M. Laflamme fit le sermon de circonstance. S'inspirant des sujets de la cérémonie, le prédicateur fit une éloquente et utile instruction.

Vingt-huit élèves de l'École-Modèle des sœurs de St-Joseph étaient les parrains et marraines de la cloche à laquelle ils donnèrent les noms de Marie-Pierre-Zéphirine.

—Le rang de Ste-Rose a été détaché de la paroisse de La Présentation et annexé pour les fins canoniques à la nouvelle paroisse de St-Thomas d'Aquin, en vertu d'un décret de Mgr. de St-Hyacinthe.

—Les dames de charité sont déjà à l'œuvre en tournée d'organisation pour le prochain bazar qui aura lieu à l'époque ordinaire.

—Le *Sud* nous apprend le prochain départ de Soré, pour St-Hyacinthe, de M. David Pagé, citoyen intègre et ouvrier de première classe et très avantageusement connu comme tel. Bien-

nue et succès, en notre ville, au nouveau concitoyen.

—A l'ouverture du présent terme, MM. P. Monast et J. A. Cadotte ont été nommés huis-siers de la Cour Supérieure pour le district de St-Hyacinthe, avec résidence à St-Hyacinthe, et M. E. Hétu, avec résidence à St-Liboire, comté de Bagot.

—Un cheval a été volé, samedi, chez M. Jos. Chenette entrepreneur de cette ville. Le voleur s'opposé a été arrêté lundi : on a retrouvé le cheval à St-Bonaventure d'Upton où il avait été laissé chez un forgeron.

ECHOS

—On a fêté mardi à Montréal, en famille, au scholasticat des RR. PP. Jésuites, rue Rachel, l'un des pères les plus distingués et les plus aimés de la compagnie de Jésus, le R. P. Vignon, âgé de 73 ans, bien portant et père spirituel du scholasticat.

—Il vient d'arriver une aventure assez plaisante à la reine des Belges. Une garde-campêtre a dressé procès-verbal à sa souveraine qui conduisait son poney-chaise par un chemin de traverse interdit aux voitures.

—Contrairement à ce qu'on en avait fait pressentir, il n'y aura pas d'évêque américain promu au cardinalat pour le moment.

—La sécheresse est devenue tellement intense dans le New-Hampshire que plusieurs usines, assises sur le bord des rivières, ont dû suspendre leurs opérations à cause du manque d'eau.

—Les cercles catholiques, en France, expriment leur surprise et leur satisfaction sur le résultat de la première expérience de la nouvelle loi contraignant les séminaristes à servir dans l'armée.

Un avocat de New-York, devenu vagabond par l'abus des liqueurs enivrantes, est mort sur l'île Blackwell où il avait été relégué pour dix jours.

—Les feux de forêts, dans le Minnesota, ont gagné les exploitations agricoles et de divers côtés l'on signale des pertes de vie.

—On parle, à Rome, qu'un concile œcuménique serait tenu en 1893.

—Les contribuables de Roxton-Falls ont voté le règlement accordant un bonus de \$25.-

000 pour l'établissement, en ce village, d'une fabrique de sous-vêtements. Ce bonus sera payable ; 3,000 les trois premières années et \$2,000 par année pendant huit ans. En outre, la municipalité s'engage à fournir le terrain pour la construction de la fabrique qui devra être en opération le 1er octobre 1892.

—Les grévistes d'Ottawa ont été avertis officiellement qu'ils n'ont rien à attendre des Chevaliers du travail.

—Sir John Thompson a déclaré, en chambre, qu'il avait demandé au gouverneur-général en conseil l'autorisation d'intenter, sans retard, des poursuites au civil et au criminel, contre les personnes qui ont été déclarées coupables d'avoir conspiré pour frauder le gouvernement. lors de la dernière enquête des privilèges et élections.

—Le gouverneur-général a reçu de Washington une dépêche dans laquelle il est dit que le président des Etats-Unis désire que la conférence avec les représentants du Canada, n'ait pas lieu le 12 octobre, mais soit remise à plus tard.

La raison de ce renvoi est que la santé de M. Blaine ne lui permettra pas de rentrer de sitôt à Washington et qu'il est désirable qu'il puisse assister à la conférence projetée.

Cette dépêche ayant été soumise par le gouverneur au conseil des ministres, ces derniers ont décidé de répondre que le gouvernement canadien sera heureux de se conformer aux désirs du président des Etats-Unis.

—Adressant la parole à l'Association Catholique de la jeunesse, à St-Pierre, le pape a déclaré qu'il ne jouit pas d'une entière liberté parce que cette liberté est soumise au caprice du gouvernement italien qui peut y mettre fin du jour au lendemain. La liberté de recevoir ses enfants dans l'enceinte de St-Pierre est un privilège qu'on peut refuser au pape quand il plaira à ceux qui l'ont déjà dépouillé de son pouvoir temporel.

—Un artisan de Roxton-Falls, du nom de John Booth et âgé d'environ 60 ans, s'est fait broyer une jambe à la station d'Acton-Vale lundi, par un train express. Croquant que le train était arrêté, Booth se mit en frais de descendre du wagon dans lequel il se trouvait ; un faux pas le fit rouler sous les roues, heureux encore d'y laisser une seule jambe. On attribue l'accident au manque de lumière en cet endroit ; le Grand-Tronc y a pourvu depuis, pour la protection future des voyageurs.

— Il y a eu samedi 26 septemb. bre, 52 ans que les malheureuses victimes des évènements de 1837-38 ont quitté le sol américain et commencé cette vie de misères épouvantables qui devait durer sept longues années.

Les 58 condamnés à la déportation furent conduits enchaînés, le 26 septembre, de la prison au ruisseau Migeon où le *British American* les attendait pour les conduire à Québec. Ils arrivèrent le lendemain dans cette ville et furent transférés à bord du voilier le *Buffalo* qui fit route le lendemain, 28 septembre, à 7 heures du matin, pour l'Australie.

— Un cheval, attelé à une voiture qu'on était en train de charger, a pris peur à la vue d'un train de fret qui passait en face de Ste-Madeleine. Dans sa course, l'animal longeant la voie ferrée de trop près, fut saisi par le convoi et rejeté à une distance de plusieurs pieds. Ce cheval, appartenant à M. Victor Phaneuf, boulanger, valait \$150. Les dommages à la voiture et la farine gaspillée font que le dommage total se monte à \$200.

— Berne verra, à la fin du mois, se réunir un congrès contre la littérature immorale.

Les questions suivantes seront discutées :

1. Etat de la question en Suisse ;
 2. Du danger de la publicité scandaleuse ;
 3. De l'abus des représentations théâtrales dans les campagnes ;
 4. De la nécessité du congrès international.
- De nombreuses adhésions sont parvenues.

— A Sherbrooke, 24 causes nouvelles sont soumises au grand juré pour le présent terme en plus des quelques autres causes remises des termes précédents. On compte un meurtre impliquant deux accusés, deux cas d'homicide, un assaut avec intention de meurtre, onze accusations de faux dont huit contre le même individu, un cas d'incendie criminel et plusieurs autres offenses d'un caractère moins grave.

A Montréal, le comité des finances de la Cité recommande, dans un dernier rapport, de taxer les lots vacants comme ceux bâtis, d'après l'évaluation, pour l'eau. Il n'est pas juste, remarque ce comité, que les spéculateurs s'enrichissent aux dépens des autres citoyens. Par la mise en force de cette mesure, on prétend pouvoir abaisser de 7½ p. c. le prix de l'eau.

Le même comité suggère que des fontaines publiques soient placées dans tous les quartiers et qu'il soit loisible aux citoyens d'y aller puiser gratuitement. On espère, par ce moyen, que bien des gens préféreront payer, qui se font

actuellement donner l'eau à domicile sous prétexte de pauvreté. La corporation, d'un autre côté, ne pourra plus être taxée de cruauté envers les pauvres gens, en retirant l'usage de l'eau, puisqu'elle mettra à la disposition des nécessiteux ces fontaines publiques, sous la seule condition [c'est bien le moins] de l'aller chercher à proximité.

— Un riche spéculateur en thés, M. Isaac Romaine de New-York, perdit deux enfants dans des circonstances atroces ; ils moururent de la rage. Il ne surmonta point cette affliction ; il tomba dans une déprimante mélancolie et, un jour, trompant la surveillance des siens, il se pendit.

On coupa la corde. On prévint le médecin. C'était un de ces nouveaux Esculapes qui croient qu'à l'électricité il n'est rien d'impossible.

Il s'empara du corps, le plongea d'abord vingt minutes dans un bain très chaud, d'où il le sortit à l'état de cadavre, comme il y était entré.

Cette manière d'ébouillanter les gens pour savoir s'ils sont bien morts a un cachet tout à fait local.

Une incision fut faite au bras du patient ; une artère fut ouverte dans le bras droit et une veine dans le bras gauche ; ces incisions furent répétées sur les bras de l'un des médecins assistants.

Ce médecin, qui se faisait ouvrir une artère pour sauver un moribond et tenter une expérience, ne se dissimulait sans doute point les graves conséquences d'une complaisance pareille.

La théorie était celle-ci : les pulsations cardiaques du vivant, se transmettant du cœur aux grosses artères et de celles-ci aux petites, pourraient se transmettre, par la circulation en retour, aux viscères puis aux artères du mort et enfin à son cœur dans lequel elles rappelleraient la vie.

Au bout de vingt minutes, le cœur du suicidé commença à battre légèrement, puis plus vite. On activa la respiration artificielle ; elle devint naturelle, faible, mais régulière, après une demi-heure.

La vie réintégra le corps avec une lenteur qui faisait craindre à chaque instant un insuccès. Enfin, la mort fut définitivement vaincue. Et, à cette heure, M. Isaac Romaine est en parfaite voie de guérison.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèque, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comrao par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Sets, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement
d'hommes délient toute compétition.

C. ROULLÉAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc,

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies
d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il
compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneur

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.**

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

UYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades
SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisso de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactur. Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

* * *

1. Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

2. Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Carroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 ct

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.